

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance extraordinaire convoquée par avis signifié à chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 24 mars 2021 à 19h00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.
Le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric siège à huis clos.

Sont présents les conseillers(ères) Gaétan Bergeron, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier, Annie Bernier, Nancy Paquet et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-51

1-Ouverture de la séance
2-Adoption de l'ordre du jour
3-Projet mise aux normes de l'eau potable
-Alimentation en eau potable à partir de la galerie de captage d'eau souterraine avec désinfection par chloration
-Acquisition des terrains, servitudes nécessaires ainsi faire respecter les restrictions d'exploitation agricole dans les aires de protection
4-Entente concernant la subvention à la municipalité de Saint-Ulric pour le financement du projet d'habitation de Saint-Ulric (22 logements)
5-Période de questions réservée au public
6-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE

3-PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE ALIMENTATION EN EAU POTABLE À PARTIR DE LA GALERIE DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE AVEC DÉSINFECTION PAR CHLORATION

2021-52

CONSIDÉRANT les résultats positifs du rapport de LNA Hydrogéologue suite à l'installation de la galerie de captage ainsi que les commentaires positifs du Ministère de l'Environnement de la lutte contre les changements climatiques;
Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Ulric approuve sa réorientation du projet d'alimentation en eau potable à partir de la galerie de captage d'eau souterraine avec désinfection par chloration.
ADOPTÉE

ACQUISITION DES TERRAINS, SERVITUDES NÉCESSAIRES AINSI FAIRE RESPECTER LES RESTRICTIONS D'EXPLOITATION AGRICOLE DANS LES AIRES DE PROTECTION

2021-53

CONSIDÉRANT le choix de la Municipalité de Saint-Ulric de poursuivre son projet d'alimentation en eau souterraine à partir de la galerie de captage installée;

CONSIDÉRANT les ententes d'acquisitions et de servitudes des propriétaires de terrains situés sur le tracé du projet d'alimentation en eau souterraine;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Ulric confirme qu'elle fera l'acquisition des terrains nécessaires pour les infrastructures et qu'elle fera aussi établir les servitudes nécessaires et elle s'engage à faire respecter les restrictions d'exploitation agricole dans les aires de protection de la nappe souterraine, comme demandé dans l'étude hydrogéologique.

ADOPTÉE

4- ENTENTE CONCERNANT LA SUBVENTION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC POUR LE FINANCEMENT AU PROJET D'HABITATION DE SAINT-ULRIC (22 LOGEMENTS)

2021-54

CONSIDÉRANT QUE le projet d'habitation de St-Ulric a été déposé à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès Logis Québec (ACL) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de 22 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier en raison des coûts de construction élevés ;

CONSIDÉRANT QUE le projet requiert un soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE la Ministre a été autorisée à octroyer une subvention à la municipalité de St-Ulric afin de lui permettre de financer la réalisation du projet d'habitation de L'Entre Gens ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention d'un montant total et maximal de 371 888\$ sera versé à la municipalité en un versement unique, pour l'exercice financier de 2020-2021, au moment déterminé par la Ministre;

CONSIDÉRANT QUE la subvention et les intérêts générés devront être utilisés exclusivement à titre de contribution du milieu dans le cadre de la réalisation du projet d'habitation en vertu du programme ACL;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil en ont pris connaissances et en sont satisfaits;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Annie Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser Madame Louise Coll, Directrice générale et Monsieur Pierre Lagacé, maire à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'Habitations du Québec concernant la subvention à la municipalité pour le financement du projet d'habitation de Saint-Ulric de vingt-deux logements.

ADOPTÉE

5- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-55

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU que la séance soit close à 19h12.

ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

